

# LE DROIT DES PIÉTONS OU LE DROIT DES TERRASSES



## ON A CHOISI !



*Les terrasses on les aime, mais pas quand elles s'étalent sur tout le trottoir !*

Dans un tract d'une étonnante mauvaise foi, le lobby des débits de boissons du quartier Montorgueil - qui se cache sous l'appellation «*les Amis du quartier Montorgueil*» - propose de choisir entre les voitures et les piétons.

- En vérité cette **association partisane** veut moins de voitures pour **justifier l'étalement des terrasses sur tout le trottoir**. Les piétons devant circuler sur la chaussée.
- Le maire du 2<sup>e</sup> arrondissement se bat **pour que les riverains et les piétons retrouvent leurs droits, contre l'accaparement de l'espace public** par de puissants intérêts privés.
- Le **chantage** à l'emploi est **inadmissible**.
- Avec les riverains **le maire, Jacques Boutault**, se bat aussi contre la circulation automobile trop importante dans cette aire piétonne circlée. Il **a écrit plusieurs fois au maire de Paris pour la réparation** rapide des bornes d'accès à la zone. **En vain**.
- Le **nombre de véhicules** qui accèdent au quartier se monte à **600 par jour (et non pas 2000 !)**. Ce sont des ayants droits : **riverains, véhicules de secours, d'entretien et livraisons** (qui pour beaucoup ne respectent pas les horaires réglementaires : le matin entre 6h et 10h et l'après midi entre 13h30 et 15h30).
- La zone est une zone piétonne circulée dans laquelle chacun doit pouvoir se déplacer en sécurité. **Il revient à police de verbaliser les véhicules en infraction : cela ne relève pas de la responsabilité du maire qui à Paris n'a pas les pouvoirs de police.**

Pour tous bien vivre dans notre quartier, il faut que chacun respecte la réglementation !